

## Jean-Baptiste André Godin à François Bribosia, 27 janvier 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 2 p. (218v, 219v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Bribosia, 27 janvier 1872, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52680>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 janvier 1872](#)

Lieu de rédaction Versailles (Yvelines)

Destinataire [Bribosia, François \(1825-1900\)](#)

Lieu de destination Namur (Belgique)

Scripteur / Scriptrice [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Description

Résumé Bribosia a sollicité Godin pour obtenir du ministre l'autorisation d'exercer « l'oculistique » sur tout le territoire français. Godin lui conseille de limiter sa demande aux départements dans lesquels il pense exercer. Il lui demande s'il peut soulager sa vue fatiguée.

# Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Le 27 Janvier 1692

## Appasement

si la lettre que vous m'avez  
fait l'avoit une - de monsieur de  
mais n'avoit nagegi a insister  
pour ces vies obtenues l'autorisa-  
tion de faire pour l'instigation  
tant de l'ordre de la  
religion que de la police  
partout ou il a été autorisé  
partout les départements du  
pays de la France mais  
l'ordre de police demanda  
comme il a été autorisé  
que je renais dans un certain  
deut de deux de ces deux  
danser copies à monsieur.

je pourrai donc faire pour avoir  
retrouvez a bon des difficultés  
de vous pourvoir à monsieur de la  
demande des deux. D'après ce  
au plus voulut et convenu.

Appasement. Orléans le 27 Janvier 1692  
En l'absence de monsieur de la

la grande fatigue. Donc je  
me fâche de me faire appeler  
intensivum afin que je puise  
la transmettre à l'officier de l'ambassade

Si au bout de deux ou trois jours  
que je travaille avec une enjouée  
fatigue et que chef moi j'en  
souffre le bras de la main qui  
me ne me le permet que  
ma causant une grande fatigue  
de l'ensemble que j'aurai fait  
de que une fatigue générale  
plus que chronique chef moi  
par suite des travaux de la plupart  
auquel je suis devenu inséparable  
infatigable. Toute sorte de travail  
la fatigue de ce genre est une calamité  
générale pour moi.

Je m'efforce de faire  
le meilleur de mes malheurs  
d'autant

J. J. G.